ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du dimanche 30 juin 2024 à Mommenheim (67)

RAPPORT D'ACTIVITÉ de l'EXERCICE 2023

INTRODUCTION :

Bernard Duhem a présidé sa dernière AG à Durmenach le dimanche 11 juin 2023. Après 5 années à la présidence de l'ASMA, il n'a pas souhaité poursuivre ce mandat pour des raisons de santé, mais reste parmi nous au Comité. Jean-Marc Biry lui a succédé, après un vote à l'unanimité des membres présents au Comité électif, au lendemain de l'Assemblée Générale.

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSSOCIATION :

Votre association est gérée par un COMITÉ élu par l'Assemblée Générale, lequel Comité élit un Bureau. **Le Comité est composé au 31 décembre 2023 de :** Denis BILGER, Jean-Marc BIRY, Stéphanie BRINGIA, Jean-Christophe BRUA, Rémy CLADEN, Vincent COUVREUR, Frédéric CUENEY, Simone de BUTLER, Bernard DUHEM, Claude EICHWALD, Denis ELBEL, Pascale ERHART, Christian FUCHS, Elodie HEBERLE, Jean HISS, Marjolaine IMBS, Gilbert KUNTZ, Daniel MUNSCH, Jean RAPP, Marc REISER-DELIGNY, Maryline SIMLER, François WURTH et Sophie DRESSLER (démissionnaire au 31/12/23)

Le Bureau est composé de : Denis BILGER, (Secrétaire) Jean-Marc BIRY (Président), Stéphanie BRINGIA, Jean-Christophe BRUA, Simone de BUTLER, Bernard DUHEM, Claude EICHWALD, Denis ELBEL (Vice-Président), Jean RAPP, Rémy CLADEN, Christian FUCHS, François WURTH et Sophie DRESSLER (trésorière , démissionnaire au 31/12/23)

1.1 Réunions de Bureau et de Comité en 2023

Durant l'année 2023, le Comité a tenu 2 réunions du Bureau (les 9 mars, 3 mai) et 4 réunions du Comité (les 13 avril, 18 juin,7 septembre et 7 décembre). Les séances de Bureau réunissent de 14 à 15 membres du Comité qui se retrouvaient le mois suivant en séance du Comité pour un ordre du jour quasi identique. Il a ainsi été décidé à partir d'octobre 2023 de ne tenir que des réunions du Comité, sauf urgence conjoncturelle spécifique.

1.2 Relations

Avec diverses Associations Amies : l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois (APB), la SCMHA, le Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett, Maisons Paysannes de France etc...

Nombreuses rencontres avec des élus, surtout des Maires, avec la Collectivité européenne d'Alsace - la CeA- et avec la Fondation du Patrimoine.

Trophée ASMA 2024 :

Le « Trophée ASMA 2024 » : Le nom du lauréat sera connu le jour de l'AG

Le Bulldozer d'Or 2024 : un Bulldozer d'OR sera attribué le jour de l'AG, le nom de l'*heureux bénéficiaire* sera connu le jour de l'AG.

2. LA COMMUNICATION :

L'ASMA est active sur de nombreux vecteurs de communication, en particulier :

La communication Interne :
Elle est importante pour une bonne information et donne corps à notre association, car destinée en priorité à nos adhérents, aux élus, aux associations amies et aux collectivités territoriales.

La communication externe
Elle est essentielle pour la visibilité de nos actions qui apparaissent régulièrement dans la presse audiovisuelle (TV et radio), la presse écrite locale et nationale (et même internationale : articles dans des journaux d'Outre-Rhin), les réseaux sociaux et notre site Internet.

2.1 La communication Interne : les supports

> **La Carte de Vœux 2023** :
Près de 2 000 cartes de vœux ont été adressées en envoi groupé par La Poste mi-janvier 2023, à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine et à de très nombreux élus, dont les maires des 880 communes d'Alsace.

> **‘s Blättele : La lettre d’information bimestrielle de l’ASMA**
La lettre d’information bimestrielle de l’ASMA est envoyée par mail aux abonnés, aux élus et aux maires d’Alsace. La mise en forme et la présentation des articles est assurée depuis le 01 janvier 2024 par Carole Mizrahi de l’agence « Effet immédiat ».
Vous pouvez participer à sa rédaction en envoyant vos propositions d’articles (texte et photos) à contact@asma.fr. Nous comptons actuellement plus de 3.600 abonnés.

> **‘s Blättel** : parution en septembre
La réalisation de notre revue papier annuelle est un travail d’équipe, piloté par Simone de Butler. Outre les rédacteurs des articles (les contributions des adhérents sont les bienvenues), le travail de relecture est assuré par Maryline Simler, Denis Elbel et Jean- Marc BIRY.
La parution est régulière en septembre de chaque année. Le numéro de 2023 a été tiré à 3000 exemplaires. Il est adressé en envoi groupé par La Poste à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine et à de très nombreux élus alsaciens dont, depuis 2020, aux maires des 880 communes d’Alsace.

2.2. La communication externe audiovisuelle

- Radios : France Bleu Alsace, France Bleu Elsass, RCF Alsace, Radio Judaïca, Top Music
- TV : TF1, France 2, France 3 Alsace, France 3 National, France 5, BFM, SW3 Fernsehen
- Les réseaux sociaux : FB ASMA, Jean RAPP en est le modérateur et la page FB « les Amis de l’ASMA » dont le modérateur est Marc Reiser-Deligny.

En 2023, de nombreuses interventions du Président, et principalement du Vice-Président

2.3. La communication externe écrite :

- DNA : Publication tout au long de l’année, d’articles sur les actions de l’ASMA
- Autres en Alsace : l’Alsace, l’Ami Hebdo, Echo d’Alsace, Actu Strasbourg
- En Vieille France : Le Parisien, Le Figaro, Magazine Mission Patrimoine, Le Journal des Arts, Le Moniteur, The Connexion
- Outre-Rhin : die Badische Zeitung, die Rheinpfalz, die Mittelbadische Presse

3. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :

Pour sauvegarder un patrimoine il faut : **le connaitre** et **le restaurer**, **veiller sur lui et agir.**

- **Le connaitre et le restaurer** : pour ce faire nous organisons des **Stammtisch** et des **formations techniques**
- **Veiller sur lui et agir :** le réseau des sentinelles et de nos nombreux sympathisants nous alerte sur les maisons en danger et, en fonction des situations, nous mettons en place le mode d'action adapté.

3.1 Les Stammtisch :

- Dans le Bas-Rhin :
A Strasbourg, au Cerf d'Or les 26/01 ;
30/03 ; 25/05 ; 28 /07
et le 28 /11/ 2023. Reprise
des Stammtischs délocalisés
en 2024

- Dans le Haut-Rhin :
Stammtisch le 18 mars à Ottmarsheim
(cf illustration ci-dessus) ;
le 7 octobre 2023, à 14h à
Grussenheim ;
et le 19 novembre à Dietwiller

3.2 Les formations techniques et les conférences

Stages enduits à la chaux, peintures naturelles :

Retour en images sur le stage ASMA "Enduits à la chaux", Dahlenheim, Entreprise Boehm, mai 2023, avec Philippe Tourtebatte.

Les Conférences :

- *« L'ASMA, une association de sauvegarde du patrimoine face aux enjeux du renouvellement urbain et de la transition écologique »* le 12 janvier 2023, au Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg, par Jean-Christophe Brua et Denis Elbel

©photo SCMHA

- *« Construire et habiter une maison traditionnelle en Alsace d'hier et d'aujourd'hui »* Tel était le thème de la journée d'études qu'organisait le Comité d'histoire Régionale en partenariat avec le Parc de la maison alsacienne à Reichstett, le samedi 1er juillet 2023, dans la salle du foyer St-Michel à Reichstett.

  Jean-Christophe BRUA, architecte du patrimoine et membre du Comité de l'ASMA, a démarré la journée d'échanges sur le patrimoine ancien par une intervention sur « La restauration du patrimoine bâti au cœur des enjeux du renouvellement urbain et de la transition écologique».

Visuel de la conférence

- A l'invitation de l'association Art et Patrimoine d'Obernai, notre Vice-Président, Denis Elbel, a donné une conférence, le jeudi 16 novembre 2023 en soirée, sur le thème de *« La maison alsacienne : un patrimoine à sauvegarder et à (re)découvrir »*.

© photo Sophie Dressler

3.3. Veiller et Agir :

Le présent chapitre présente des actions significatives : visites sur sites (visites conseils), recours gracieux, recours contentieux au Tribunal Administratif. Elles font suite à des appels téléphoniques ou à des courriels.

3.3.1. Actions menées dans le Haut-Rhin :

Ces actions sont assurées par Christian Fuchs, avec le soutien de Rémy, à l'exception des recours au Tribunal Administratif, menées par Denis Elbel en concertation avec Christian.

Roppentzwiller : trop tard

Le promoteur (la Sté Humbert Rénovation du Haut Sundgau) a réussi à obtenir la démolition de cette superbe bâtisse, en déposant un permis de construire pour la « *reconstruction à l'identique* » avec la bénédiction du maire de la commune.

Hugo Digiano, qui avait été à l'origine de la découverte de la maison de 1554 à Buschwiller, démontée in extremis en novembre 2022 juste avant l'arrivée des engins de démolition, est allé sur place vendredi 23 juin, pour constater que La maison était en bon état, mais sa couverture avait été déposée l'an dernier, sans doute pour justifier que son état s'était détérioré… ?

Spechbach-le-Bas :
Une grande maison à colombages située juste à côté de l'église, protégée au PLU avait été démolie 3 jours après la signature d'un permis de démolir illégal, le 19 juillet 2021 par la commune.
L'ASMA avait déposé dans la foulée un recours contentieux au TA qui a abouti le 19 octobre 2023 à l'annulation du permis de démolir illégal de juillet 2021.

L'ASMA a alors proposé au maire de Spechbach de faire reconstruire la maison, avec le concours de l'association, sous forme de chantier-école, ce qui lui éviterait des poursuites pénales.
Mais le maire n'a pas daigné répondre…

Stéphane BERN a alors envoyé le 15 novembre 2023 une lettre au Maire pour soutenir le projet de reconstruction à l'identique proposé par l'ASMA, en soulignant tout l'intérêt qu'il y aurait à le conduire sous forme de chantier-école.
En l'absence de toute réaction du maire de Spechbach, l'ASMA a été contrainte de déposer plainte auprès du Procureur de la République de Mulhouse le 22 janvier 2024.

Brunstatt : un recours gracieux suivi d'un recours contentieux.

L'ASMA a adressé une lettre de recours gracieux au maire de Brunstatt-Didenheim en date du 8 décembre dernier, relatif à un projet de construction d'un ensemble immobilier, avenue d'Altkirch, dont il avait accordé le PC en date du 12 octobre 2023.

Ce projet du promoteur impliquait, entre-autres, la destruction d'un élément majeur du patrimoine Brunstattois, le 16 de la rue de l'Eglise. Devant l'absence de réponse du maire et du promoteur, l'ASMA a alors opté pour un changement de ton en demandant l'avis de l'ABF Grégory Schott, émis le 28 mars 2024, afin de pouvoir déposer un recours contentieux, le 5 avril 2024.

Buschwiller : le projet se poursuit.

Le projet de reconstruction de la maison de Buschwiller au Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett suit son cours. Les pièces de bois, colombages et charpente de cette maison de 1554 ont été transférées début octobre de Buschwiller au Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett. La demande de permis de construire a été déposée par Jean-Claude Kuhn.

Signature le samedi 1er juillet 2023 par Marc Grodwohl pour le compte de l'ASMA, de la convention de mise à disposition de la Maison de Buschwiller au Parc de la maison alsacienne à Reichstett.

Storckensohn : collusion d'un maire et d'un propriétaire.

Malgré la suspension par le tribunal administratif de Strasbourg de l'arrêté du 16 décembre 2022 du maire de Storckensohn faisant droit à la demande de permis de démolir de la maison Dennecker déposé par Mme Christine Stadelmann, le maire, en collusion avec la propriétaire, a pris un arrêté de péril au prétexte de la soit-disante imminence d'un écroulement de la grange qui menacerait la sécurité publique. Si l'ASMA et l'ancien élu François Tacquart ont pu arrêter l'intervention de la première entreprise de démolition, la seconde, plus prompte dans son intervention n'a laissé aucune chance à cette maison-bloc rurale du 19ème siècle, une des plus anciennes de Storckensohn, qui était même protégée par le PLUi !

Christian Fuchs a réalisé de nombreuses missions pour le compte de l'ASMA :

- 37 visites de conseil sur site pour des adhérents et des particuliers qui pour la plupart remplissent un bulletin de cotisation après contact
- A la demande des services de L'UDAP 68, il poursuit un travail de diagnostic sur des projets en secteurs protégés.

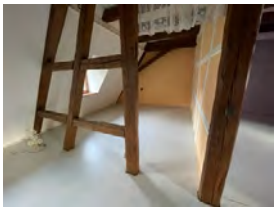

Son constat est le suivant :

- de plus en plus de sollicitations de la part d'agences immobilières, qui souhaitent vendre en connaissance de cause des biens à caractère historique.
-demande d'avis émanant directement de Communes, comme la Ville de Mulhouse, Sierentz, Kappelen, Koetzingue, Aspach le bas, Dietwiller,..
-demande de conseils de la part d'Architectes et Maitres d'oeuvre confrontés à des projets sur bâti ancien.
-demandes de conseils émanant directement d'artisans charpentiers et maçons.
-demandes de conseils dans le cadre d'interventions d'OPAH et de démarches Prim Rénov.

Christian Fuchs reste proche par ailleurs de notre Sénatrice et Conseillère d'Alsace, Sabine Drexler, qui nous avait reçus le 11 juin dernier pour l'assemblée générale 2023 de l'ASMA, chez elle à Durmenach. Depuis que la CeA a adhéré à l'ASMA en 2021, Sabine est notre correspondante et notre lien auprès du président Frédéric Bierry.

Mais au Sénat, Sabine Drexler exerce une mission précieuse : elle est le rapporteur pour la protection du patrimoine bâti et la transition écologique pour l'ensemble du territoire francais. Co-organisatrices de plusieurs tables rondes qui ont rassemblé les responsables de tous les services de l'État en charge du Patrimoine et de la Culture, ainsi que de nombreuses associations, dont nos amis de Maisons paysannes de France (MPF), elle a pu présenter le résultat de ces travaux dans un « Rapport d'information sur le patrimoine et la transition écologique », enregistré le 28 juin au Sénat et présenté en conférence de presse le 11 juillet dernier.

3.3.1. Actions menées dans le Bas-Rhin :

Ces actions sont notamment assurées par Denis Elbel, Jean-Christophe, Claude, Jean Rapp et Marjolaine et plus récemment le président.

• **Engwiller** : **un recours gracieux a suffi**

C'est une première, car c'est en effet par un simple recours gracieux, sur la base de l'article L 421-6 du Code de l'urbanisme et un avis circonstancié de l'ABF, que nous avons réussi à convaincre Monsieur le Maire, Jean-Luc Leonhard, de retirer un permis de démolir qu'il avait signé au mois de septembre 2023. Nous avons donc pu éviter la procédure lourde du recours contentieux au Tribunal administratif.

Le propriétaire, qui n'habitait plus sur place, cherchait à vendre depuis longtemps ce corps de ferme familial, sans trouver d'autre acquéreur qu'un promoteur, qui avait affirmé que les bâtiments étaient délabrés et tout juste bons à être démolis. La visite du site a permis de constater que les bâtiments étaient globalement en bon état structurel, malgré un certain nombre de défauts mineurs.

• **Entzheim** : **Sauvegarde du n°3, cour Saint-Denis à Entzheim.**

Suite au recours gracieux à l'encontre du permis de démolir déposé par notre avocat pour la maison du 3 cour Saint-Denis à Entzheim, avec l'avis de l'ABF à l'appui, il nous a été proposé une réunion d'échanges sur le sujet en mairie, le vendredi 1er mars 2023. Conclusion de la réunion : La maison sera conservée, seules les dépendances seront démolies pour faire place au parking. Le maître d'œuvre devra revoir son plan masse pour retravailler l'accès PMR à la salle commune situé au rez-de-chaussée des dépendances du 1 cour St-Denis.

• **Eschbach** : **L'emballage thermique de l'école primaire**

Le projet d'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire a créé la polémique. Un groupe d'habitants s'y est opposé car les parties en grès seraient reproduites visuellement dans une autre matière, en résine colorée, dont la pérennité dans le temps n'est pas avérée et les œils-de-bœuf de part et d'autre de l'escalier étaient voués à disparaître. La *sentinelle* a également appel à l'ASMA qui a sollicité un avis de l'ABF -bien que le bâtiment soit hors périmètre de protection- avant d'être reçu par le maire. Celui-ci et son conseil ont décidé au final de suspendre le projet de rénovation thermique jusqu'à la fin du mandat pour ne pas attiser davantage les tensions au sein du village.

• Ernolsheim : une reconstruction heureuse et inespérée !

Le jeune couple de passionnés, Élise et Cédric, qui avait acquis en décembre 2022 un petit corps de ferme à Ernolsheim-sur-Bruche, daté de 1530, en très mauvais état structurel, a été obligé de faire démonter intégralement cette bâtisse en sapin.
À l'issue de la restauration des colombages, du remplacement d'un certain nombre de pièces de bois vermoulues, l'ensemble des bois est revenu à Ernolsheim début mars, pour être remonté à son emplacement initial, après révision et renforcement des fondations.

Rappelons aussi que ce chantier a été suivi par une équipe de M6, qui venait régulièrement sur le site, pour réaliser un reportage qui a été diffusé dans l'émission "Zone Interdite" dimanche 31 mars à 21h.

• Hoerth : une reconstruction exemplaire doublée d'un chantier-école !

Le chantier des frères Lucas et Pierre Hamm à Hoerdt s'ouvre à la médiation pour le public scolaire. L'ASMA, avec la présence de Denis Elbel et du président, a ainsi participé à :
-la journée d'un atelier torchis organisé sur leur chantier par les frères Hamm, avec une classe de 16 élèves de 4ème avec Mme Vanessa Suhner (collège de Marlenheim) qui participe à l'option Métiers d'Art, financée par le CeA avec le lancement d'une opération de communication pour médiatiser les métiers d'Art et d'Artisanat,
-la journée d'un atelier « torchis » avec une classe de 30 élèves avec Mme Vanessa Suhner (collège de Marlenheim) et visite du chantier de reconstruction de la maison Alsacienne des frères Hamm.

• CeA : le fonds de sauvegarde

La collectivité européenne d'Alsace a mis en place un fonds doté de plus de 2M€ pour ces aides pour la sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel. Le nouveau dispositif de la CeA, annoncé par notre Sénatrice du Haut-Rhin et conseillère d'Alsace lors de l'AG de Durmenach, est entré en vigueur au 01/01/2024. Il s'ouvre également à un accompagnement technique grâce aux conseils d'architectes en amont des projets et à un partenariat renforcé avec les collectivités locales qui s'engagent en faveur de la sauvegarde du patrimoine (majoration du taux des aides). Aides cumulables avec les aides liées à la rénovation énergétique et avec le label de la Fondation du patrimoine.

• **Schnersheim** : Revenir à la maison à colombage d'origine

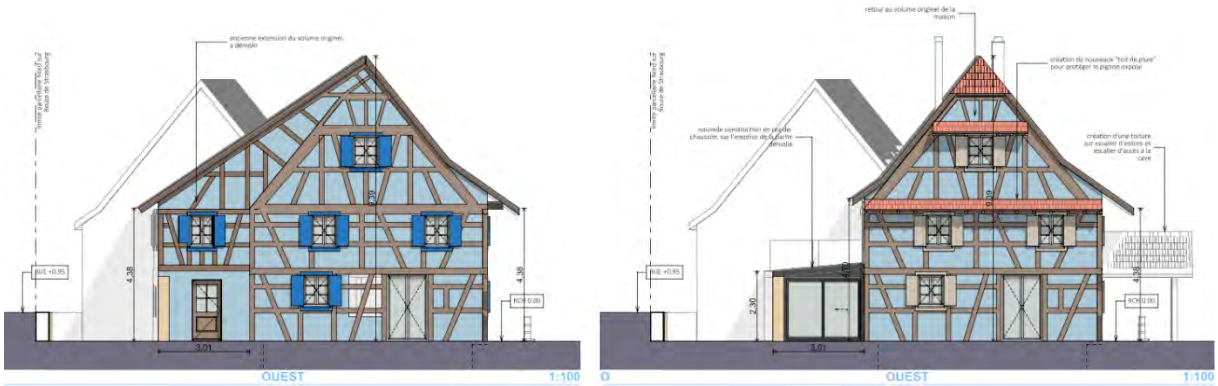

Le jeune couple, adhérent de l'ASMA, Alice Ernwein et Maxime Lux, a eu recours à une architecte référencée par l'ASMA, Sophie Eichwald pour la restauration de la maison familiale de 1722, qui avait été agrandie latéralement en englobant son pignon d'origine. Le projet revient à la situation initiale pour une valorisation qualitative de l'ensemble.

• **Engwiller : Repérage du bâti ancien à protéger au PLUi**

Le repérage du bâti ancien à protéger dans le cadre du projet de PLUi de la CAH – la Communauté d'Agglomération de Haguenau – été réalisé par l'ASMA le 26 janvier dernier, a sera soumis à la confirmation du conseil municipal courant juin, où le sujet " *Repérage des maisons à protéger à Engwiller en vue du nouveau PLUi de la CAH* " sera inscrit à l'ordre du jour.

• **Mommenheim : Repérage du bâti ancien à protéger au PLUi**

La même démarche d'inventaire des éléments remarquables du patrimoine bâti ancien a été menée à Mommenheim le 21 mars, à l'initiative de Denis Elbel et du maire Francis Wolf, avec pour objectif d'aboutir à l'inscription de la liste au futur PLUi Patrimoine de la CAH.

• **Strasbourg : L'ASMA rencontre le Service de l'inventaire**

© SdButtler

Avec les démarches d'inventaire en cours, il était assez logique que l'ASMA rencontre le Service de l'Inventaire et échange sur leurs pratiques et méthodologies. Cette rencontre a eu lieu le 14 février, de 14h à 16h au Palais du Rhin à Strasbourg. L'objet de la réunion portait sur la réalisation des inventaires patrimoniaux dans les communes, en lien avec le nouveau "Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel", lancé par la CeA depuis le 1er janvier 2024.

En effet, toute collectivité qui s'engage à réaliser une étude d'identification de son bâti patrimonial et à définir des mesures spécifiques de préservation dans les règlements d'urbanisme, pourra bénéficier, pour elle ou pour tout citoyen de sa commune, d'une aide financière de 40.000 € dans le cadre de l'opération « Maison alsacienne du XXIe siècle », dispositif présenté par Nadège Gasc, chargée de mission au patrimoine à la CeA.

4. CONLUSION :

Ce rapport a présenté l'activité très soutenue de l'année 2023 et début 2024. Ce travail a été parfois déclenché par les alertes de nos sentinelles et réalisé bénévolement par des défenseurs acharnés et déterminés du Patrimoine Alsacien que nous souhaitons, à cet égard, tous remercier et féliciter pour la vigilance des uns et la qualité de leurs actions, pour les autres. Rappelons que ce qui fait notre force, ce sont nos quelques 1.000 adhérents, qui par leur adhésion assurent notre autonomie, notre indépendance financière et la force de nos démarches.

Jean-Marc BIRY
Président de l'ASMA

Denis ELBEL
Vice-président de l'ASMA